

L'autorité ministérielle a placé la rentrée 2016 sous le signe de la sécurité, ce qui est une préoccupation légitime, le contexte actuel exigeant évidemment des mesures appropriées. Soucieux des conséquences de la mise en œuvre des modalités de sécurisation, le Sgen-CFDT est attentif à ce que l'institution ne place pas les personnels dans une situation intenable au vu des moyens mis en œuvre. Ces injonctions contradictoires risquent de mettre plus particulièrement en difficulté directeurs d'écoles et chefs d'établissements...

ENQUETE SECURISATION des ECOLES 67/68 **octobre – février 2017**

Participants à l'enquête : Plus de 200 écoles ont répondu à l'enquête
71 % des réponses proviennent de directeurs (145) et 28% d'adjoints (58).

Écoles ayant répondu : Maternelles : 76, soit 37% Élémentaire : 76 soit 37%
Primaires et RPI = 51 soit 26%

Qui assure la sécurité à l'entrée ? Les enseignants à 62%, suivi des ATSEM à 23%. Le reste étant assuré par les EVS et autres (concierges...)

En élémentaire, l'accueil est assuré par les enseignants, parfois relayés par 1 EVS ou un concierge (14%), dans quelques grands établissements. La durée moyenne est de 10 minutes le matin et 10 minutes l'après-midi.

En maternelle, l'accueil est le plus souvent assuré conjointement par les enseignants et les ATSEM, ou l'un ou l'autre seul. Le temps d'accueil en maternelle est un peu plus long, de 20 à 40 minutes, généralement. La présence obligatoire des enseignants,tes et/ou des ATSEM liée à la sécurisation restreint les modalités d'organisation de l'accueil. Au dire des personnes interrogées cela nuit au bon déroulement de la classe.

Installations : équipement insuffisant en ouvertures à distance. 53% des établissements possèdent 1 moyen d'ouverture à distance, sachant qu'une partie d'entre eux ne sont pas opérationnels en réalité.

47% ne possèdent aucun moyen d'ouverture à distance, parmi lesquels 15% des établissements de plus de 10 classes.

Les interphones ne règlent toutefois pas le problème, puisque les collègues se plaignent d'être interrompus dans leur travail en classe.

23% des écoles ont un portail franchissable.

31% des écoles restent ouvertes pendant les heures de classe. Beaucoup d'écoles doivent garder le portail ouvert, car il est impossible d'en gérer l'ouverture et la fermeture à distance. Dans ce cas, il est très difficile de gérer les intrusions (parfois la cour de l'école sert de « raccourci » pour accéder à une autre enceinte).

Parmi les établissements qui restent ouverts, 63% ont au moins une porte d'entrée qui n'est pas fermée à clé.

Mais lorsqu'un collègue décide de fermer à clé, on peut lui reprocher la mise en danger de ses élèves en cas d'incendie. 50% des établissements restent ouverts en dehors des heures de classe.

Constats à partir des réponses de l'enquête Sgen CFDT Alsace

A) Difficulté de mise aux normes des accès aux bâtiments (visiophones en état de marche, portes anti-panique...) :

- Nécessité d'une concertation entre les collègues (notamment directeurs) et la commune qui a la charge des bâtiments, pour la mise en place de nouveaux aménagements. Quel soutien actif de la part de l'administration pour les directeurs qui se retrouvent face à une municipalité peu coopérative ?
- Problématique particulière dans les écoles de Strasbourg : implantation du WIFI pour visiophone à distance en contradiction avec les objectifs de préservation de la santé des enfants.
- Quand la commune concernée n'a pas les moyens de financer les aménagements, quelle(s) sont les alternatives ? (Financement d'autres collectivités et/ou adaptation des mesures)

Revendications du Sgen-CFDT Alsace:

Nous demandons que les collègues soient associés aux projets d'aménagements réalisés par les municipalités et que l'administration nous transmette un bilan des aménagements réalisés ou en cours de réalisation.

- B) Difficulté de communiquer aux parents et aux autres usagers des locaux scolaires la nécessité de respecter les règles de sécurité et notamment l'obligation de fermer les bâtiments, les portails, de respecter les horaires d'ouverture des locaux...certains directeurs s'épuisent à tenter de faire respecter les règles.

Revendications du Sgen-CFDT Alsace :

Nous demandons que l'administration ou les autorités compétentes rappellent clairement les responsabilités de chacun (IEN, directeur, maires, sous-préfet, responsables d'association). En particulier, les directeurs doivent être informés clairement du périmètre de leurs responsabilités. Il existe des guides « sécurité écoles » destiné aux parents qui n'ont pas été nécessairement diffusés dans toutes les écoles. Nous demandons que ces guides soient imprimés et diffusés largement à la rentrée prochaine.

- C) Solitude du directeur pour la rédaction et la mise en œuvre du PPMS.
La formation et l'accompagnement des personnels sont généralement insuffisants et irrégulièrement assurés sur le territoire.
Les directeurs d'école se heurtent à la difficulté de connaître les interlocuteurs (à contacter en cas de besoin ou question) ainsi que leurs attributions.

Revendications du Sgen-CFDT Alsace :

Nous demandons que soient diffusées les coordonnées des interlocuteurs partenaires et référents sécurité (annuaires départementaux et locaux) permettant de s'y référer quand survient un incident ou un problème,

- D) Les personnels (EVS, ATSEM, enseignant, directeur) se plaignent de la difficulté à assurer et à répartir les tâches liées à la sécurisation des écoles. De plus, des parents ont du mal à accepter ces nouvelles contraintes qui occasionnent des conflits.
- E) Le temps d'apprentissage des élèves diminue au profit de l'accueil de parents ou adultes arrivant inopinément dans l'école et par la surveillance des portails et portes.

Revendications du Sgen CFDT Alsace :

Nous interpellons l'employeur : comment compte-t-il reconnaître l'investissement supplémentaire des personnels pour assurer ces tâches en dehors de leurs attributions, Quelles solutions propose-t-il pour limiter l'impact négatif sur le temps réservé à l'enseignement ?

Malgré une volonté de la part des élus et de l'institution pour coordonner les actions, les conséquences de la préoccupation sécuritaire désorganisent et diminuent le temps consacré à l'enseignement dans les écoles.

De nombreux collègues estiment que les mesures de sécurisation ne sont pas à la hauteur des risques encourus. Manque de concertation et manque de moyens matériels et humains, sont les freins majeurs !



Sgen-CFDT Alsace

1 rue de Provence 68090 MULHOUSE CEDEX – Tél : 03 89 31 86 66 – Email : 68@sgen.cfdt.fr

305 avenue de Colmar 67000 STRASBOURG – Tél : 03 88 79 87 77 – Email : 67@sgen.cfdt.fr

www.sgen-alsace.org